

(lorsqu'on suppose les Tailles augmentées jusqu'à cinquante-quatre millions de livres) qu'elles étoient quand elles montoient seulement à deux millions cinq cens mille livres , parce que le loiage de l'arpent est monté de seize sols huit deniers à treize livres , & le prix du septier de blé de vingt-cinq sols à quinze ou dix-huit livres. Ce sont donc ceux qui achètent les denrées sur qui tombe proprement l'augmentation de la Taille & l'excès du poids d'argent au-dessus du poids qu'on les achetoit autrefois.

On revient ici un peu sur ses pas , pour ne pas omettre ce que l'Auteur pense du nombre des Habitans de Paris. Supposant toujours trois septiers par an pour chaque personne , les quatre-vingt-deux mille muids de blé , qui , suivant le témoignage des gens les plus instruits , entrent chaque année dans Paris pour la subsistance du peuple , ne pourroient nourrir que trois cens vingt-huit mille personnes. Si l'on veut que les Habitans de cette Ville mangent moins de pain que ceux de la campagne , & qu'on réduise la consommation annuelle des premiers à deux septiers par tête , il n'y auroit dans Paris que quatre cens quatre-vingt-douze mille âmes , sans comprendre les enfans au-dessous de trois ans , quoiqu'ils mangent de la bouillie , ni les malades , & sans avoir égard d'un autre côté à ce que les Brasseurs , quelques autres métiers & quelques animaux en consomment. On n'oublie pas ici que les Boulangers de la Banlieüe achètent à la Halle une partie du blé qu'ils emploient dans les Villages voisins , ni la multitude de gens de la campagne qui apportent des légumes , des fruits , & autres marchandises à la Ville , & qui subsistent , pendant qu'ils y sont ,
du